Ministère de
la Sécurité publique
Québec
Direction générale des affaires ministérielles

Québec, le 27 juillet 2017

N/Réf. : 123017

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 21 juillet 2017, visant à obtenir : « Le nombre de demandes d'indemnisations pour les inondations du printemps 2017 pour la Mauricie et le Centre-du-Québec, incluant les montants réclamés par demande et la ville de provenance de la demande ».

À cet égard, nous vous transmettons un tableau contenant l'information demandée.

Notez que le système informatique de traitement des réclamations ne permet pas l'extraction des montants réclamés, ce sont plutôt les montants versés qui sont colligés par ce dernier. De plus, il peut y avoir une différence entre le montant réclamé par le sinistré et le montant auquel il a droit, selon les biens essentiels admissibles qui ont été endommagés ou les travaux admissibles qui seront faits ou qui ont été faits.

Ainsi, à la suite de la confirmation de l'admissibilité de sa réclamation d'aide financière, une avance peut être accordée à un particulier ou à une entreprise pour les travaux d'urgence, les travaux temporaires et les travaux de réparation à une résidence principale ou à un bâtiment essentiel, et ce, jusqu'à concurrence de 70 % du montant estimé de l'aide financière pouvant être accordée pour l'ensemble des travaux admissibles (montant estimé dans le rapport d'évaluation des dommages).

2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 11010
Télécopieur : 418 643-0275

De plus, un ou des versements peuvent être faits en cas d'hébergement temporaire, dépendamment de la durée de l'évacuation.

À noter que le propriétaire a douze (12) mois pour compléter ses travaux suivant l'avis écrit établissant les dommages jugés admissibles ou suivant la date à laquelle le propriétaire a signifié son choix, le cas échéant, au ministre relativement à l'imminence d'érosion, de submersion ou de mouvements de sol. Ce délai peut être tributaire notamment de la délivrance des permis et de la disponibilité des entrepreneurs.

À la réception de pièces justificatives (factures) démontrant la réalisation des travaux et l'utilisation de l'aide financière, d'autres paiements peuvent être versés jusqu'à la fermeture du dossier.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès (chapitre A-2.1), vous pouvez vous adresser à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivants la date de la décision afin de vous prévaloir de votre droit de recours. À ce sujet, vous trouverez de plus amples renseignements à ci-annexé.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Gaston Brumatti

p. j. Avis de recours

Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec

495-2017

Régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Région administrative	Municipalité	Nombre de dossiers	Montant versé
04 Mauricie	Batiscan	9	3 500 $
	Champlain	21	23 505 $
	La Bostonnais	2	3 500 $
	Louiseville	48	49 730 $
	Maskinongé	36	63 933 $
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1	0 $
	Saint-Adelphe	1	0 $
	Saint-Alexis-des-Monts	2	0 $
	Saint-Boniface	3	0 $
	Sainte-Anne-de-la-Pérade	12	14 088 $
	Saint-Édouard-de-Maskinongé	1	0 $
	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1	0 $
	Saint-Élie-de-Caxton	2	0 $
	Saint-Étienne-des-Grès	1	0 $
	Sainte-Ursule	1	0 $
	Saint-Justin	2	4 000 $
	Saint-Mathieu-du-Parc	1	2 000 $
	Saint-Paulin	4	5 000 $
	Saint-Prosper-de-Champlain	1	0 $
	Saint-Tite	1	11 331 $
	Shawinigan	40	195 723 $
	Trois-Rives	3	0 $
	Trois-Rivières	26	31 490 $
	Yamachiche	14	10 300 $
Total		**233**	**418 099 $**
17 Centre-du-Québec	Baie-du-Febvre	1	0 $
	Bécancour	19	17 160 $
	Drummondville	1	0 $
	Nicolet	25	22 003 $
	Pierreville	25	42 010 $
	Saint-Célestin	1	0 $
	Saint-Pierre-les-Becquets	1	0 $
	Saint-Samuel	1	0 $
	Victoriaville	1	7 399 $
Total		**75**	**88 572 $**

Source : Direction du rétablissement
Ministère de la Sécurité publique
Le 24 juillet 2017